

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du Centre administratif de la MRC le 21 septembre 2016, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-16

Règlement modifiant le Règlement numéro 10-12 de la MRC de Memphrémagog relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 26 septembre 2016.


Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 17-16)

Je, soussigné(e), Coquaine Lafleur secrétaire-trésorier(ère) / adj.
greffier(ère) de la municipalité de St-Jovely-Sud, certifie avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 28 septembre 2016, entre 9h et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

Signature : 28 septembre 2016
Coquaine Lafleur